

A.C.A.T.

7, rue Lardennois

75019 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 mars 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le trente et un décembre deux mille seize, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ACAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes faisant ressortir des fonds associatifs de 1 737 144,99 € y compris l'excédent de l'exercice s'élevant à 83 293,31 €.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

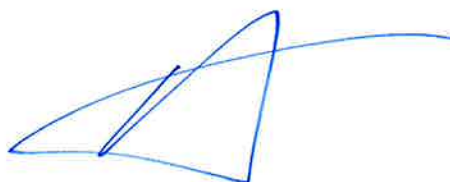
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 29 mars 2017



MBM CONSEIL

Commissaire aux comptes

Jean-Michel MALAIZE

ACAT BILAN 2016/ 2015

ACTIF

PASSIF

	2016			2015		2016		2015	
	BRUT	Amort.	NET	NET	NET	NET	NET		
ACTIF									
IMMOBILISE									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Concessions, brevets et droits similaires									
Autres immobilisations incorporelles	86 851,84	77 191,87	9 659,97	34 475,61					
Avances sur immo. Incorporelles									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Constructions	6 228,73	6 228,73	0,00	0,00					
Autres immobilisations corporelles	128 688,48	113 910,15	14 778,33	26 463,96					
Immobilisations en cours									
Avances et acomptes sur immo. corporelles									
IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Autres titres immobilisés									
Prêts									
Autres immobilisations financières	35 210,03	150,00	35 060,03	33 075,88					
TOTAL (I)	256 979,08	197 480,75	59 498,33	94 015,45					
STOCK									
Marchandises	1 804,38		1 804,38	5 051,00					
Acomptes versés sur commandes									
CREANCES									
Clients et comptes rattachés	23 860,60		23 860,60	13 218,72					
Autres créances	22 184,70		22 184,70	5 734,00					
DIVERS									
Valeurs mobilières de placement	1 031 504,43		1 031 504,43	1 178 876,97					
Disponibilités	1 098 784,60		1 098 784,60	876 726,85					
charges constatées d'avance	33 532,81		33 532,81	19 843,39					
TOTAL (II)	2 211 671,52	0,00	2 211 671,52	2 099 450,93					
TOTAL GENERAL (I à II)	2 468 650,60	197 480,75	2 271 169,85	2 193 466,38					
ACTIF CIRCULANT									
COMPTES DE REGUL.									
Réserve statutaire									380 764,09
Fonds de dotation associatif									204 218,81
Réserve pour investissement									188 066,04
Report à nouveau									653 851,68
									487 976,93
RESULTAT DE L'EXERCICE									392 825,81
Subvention d'investissement									
Provisions règlementées									
TOTAL	(I) 1 737 144,99		(II) 1 737 144,99	1 653 851,68					
Provisions pour risques				45 440,00					50 000,00
Provisions pour charges (retraites)				174 512,00					152 103,00
TOTAL	(I) 219 952,00		(II) 219 952,00	202 103,00					
Emprunts et dettes financières divers									
Dettes fournisseurs et comptes rattachés									55 819,17
Dettes fiscales et sociales									261 028,37
Autres dettes									374,16
Produits constatés d'avance									20 290,00
TOTAL									337 511,70
TOTAL GENERAL (I à III)									2 193 466,38

COMPTE DE RESULTAT ACAT

		EXERCICE N	EXERCICE N - 1
		Clos au 31/12/15	Clos au 31/12/15
PRODUITS D'EXPLOITATION	Abonnements	72 653,93 €	79 080,72 €
	Ventes de publications	9 828,77 €	13 693,72 €
	Ventes de marchandises	4 852,57 €	2 642,60 €
	Inscriptions aux réunions	54 966,70 €	62 609,69 €
	Participations aux frais d'expédition	19 341,65 €	17 068,25 €
	Droits d'usage fichiers	8 813,08 €	11 887,88 €
	Autres Produits et travaux	- €	- €
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	170 456,70 €	186 982,86 €
	Subventions de fonctionnement & aides à l'emploi	237 617,87 €	153 856,56 €
	Dons	2 035 688,86 €	2 281 806,96 €
Adhésions	297 159,89 €	315 394,97 €	
Legs	174 537,68 €	127 222,71 €	
Reprises sur provisions et transferts de charges	106 212,00 €	93 343,68 €	
Autres Produits			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 021 673,00 €	3 158 607,74 €	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	11 163,54 €	11 359,74 €
	Variation de stock (Marchandises)		
	Achats matières premières et autres approvisionnements	3 380,52 €	3 408,15 €
	Variation de stock (Matières premières et approvisionnements)	2 914,65 €	843,00 €
	Autres achats et charges externes	1 323 491,51 €	1 227 546,52 €
	Impôts, taxes et versements assimilés	94 780,67 €	83 988,61 €
	Salaires bruts et traitements	950 900,92 €	922 916,96 €
	Charges salariales	449 581,59 €	427 103,22 €
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	36 501,27 €	39 381,82 €
	Dotations aux provisions sur immobilisations		
	Dotations aux provisions sur actifs circulants		
	Dotation aux provisions clients douteux		
	Dotations aux provisions pour risques et charges	23 092,44 €	21 457,00 €
	Autres charges	45 295,15 €	27 986,37 €
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 941 102,26 €	2 765 991,39 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		80 570,74 €	392 616,35 €
PRODUITS FINANCIERS	Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	7 965,63 €	2 788,86 €
	Autres intérêts et produits assimilés	1 415,87 €	984,92 €
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de charge		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	9 381,50 €	3 773,78 €	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux ammortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de charge		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	- €	- €	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		9 381,50 €	3 773,78 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opération de gestion	1 975,11 €	318,15 €
	Produits exceptionnels sur opération en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 975,11 €	318,15 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	8 634,04 €	3 882,47 €
	Charges exceptionnelles sur opération en capital		
	Dotations exceptionnelles aux ammortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	8 634,04 €	3 882,47 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		- 6 658,93 €	- 3 564,32 €
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		3 033 029,61 €	3 162 699,67 €
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII)		2 949 736,30 €	2 769 873,86 €
BENEFICE OU PERTE (total produits - total charges)		83 293,31 €	392 825,81 €
RECAPITULATIF			
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 570,74 €	392 616,35 €
RESULTAT FINANCIER		9 381,50 €	3 773,78 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 6 658,93 €	- 3 564,32 €
BENEFICE OU PERTE		83 293,31 €	392 825,81 €

ACAT COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2016

EMPLOIS			RESSOURCES		
	Compte de résultat 2016	Affectation des ressources collectées auprès du public		Compte de résultat 2016	Ressources collectées auprès du public
1 MISSIONS SOCIALES	1 996 108	1 771 033	1 DONS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC	2 379 448	2 379 448
1.1 Actions réalisées directement	1 949 608		Dons non affectés	2 004 910	
Actions - Plaidoyer			Legs	174 538	
<i>Actions nationales</i>	860 447		Fondation ACAT	200 000	
<i>Actions régionales</i>	103 343		2 AUTRES FONDS PRIVÉS	327 939	
Animation - Formation			Cotisations	297 160	
<i>Mobilisation des adhérents</i>	498 541		Abandons de frais	30 779	
Formation	27 127		3 SUBVENTIONS	37 618	
Réflexions - Information			4 AUTRES PRODUITS	288 025	
<i>Journal "Le Courrier de l'ACAT"</i>	136 680		Abonnements et vente de publications	87 335	
<i>Publications, éditions</i>	323 469		Autres	200 690	
1.2 Versement à d'autres organismes	46 500				
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	608 414	608 414			
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	345 213				
Total des emplois 2016	2 949 735	2 379 448	Total des ressources 2016	3 033 030	2 379 448
Excédent de l'exercice	83 294				
Total général	3 033 030		Total général	3 033 030	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	2 276 316		Bénévolat	2 369 756	
Frais de recherche de fonds	0		Prestation en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	93 440		Dons en nature	0	
TOTAL	2 369 756		TOTAL	2 369 756	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2016

PREAMBULE

L'exercice social, clos le 31 décembre 2016 a une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 271 169,85 €.
Le résultat net comptable est un excédent de 83 293,31 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 7 mars 2016 par le trésorier de l'association.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2 – EVENEMENTS PARTICULIERS

L'année 2016 a eu pour particularité :

1/ Concernant les produits

Contrairement à ce que laissent apparaître la comparaison entre les chiffres des exercices 2015 et 2016, les dons ne sont pas en régression. Rappel : la date de clôture des comptes de l'exercice 2014 (vers le 3 janvier 2015) avait contribué à faire apparaître un montant très élevé des dons 2015. Mais les comparaisons des résultats des opérations de recherche de fonds qui sont basés sur la date de réception des chèques (et non pas sur la date de leur inscription en comptabilité) font quant à elles apparaître une stagnation des dons et non pas une régression.

Cependant, on constate la poursuite du report en fin d'année de nombre de dons. L'efficacité de nos opérations de recherche de fonds de fin d'année a été bonne. Il est cependant inquiétant de devenir de plus en plus dépendant du succès de quelques opérations plutôt que de pouvoir répartir les risques tout au long de l'année.

2/ Concernant les charges

Contrairement à l'exercice 2015, l'ACAT a fonctionné avec son personnel presque au complet tout au long de l'année. Cela explique la hausse, prévue au budget, des charges de personnel.

La présence tout au long de l'année de la quasi totalité de l'équipe a permis la réalisation de projets qui, tout en ayant été budgétés pour nombre d'entre eux, ont pesé sur les dépenses. Il s'agit en particulier de réalisations visant à la réalisation de nos objectifs statutaires : publications de rapports et de brochures, éditions de vidéos, réalisation d'un sondage sur la torture... Les excédents des exercices précédents provenaient surtout du fait que nous n'avions pas suffisamment effectués de dépenses liées à notre objet social. Ce n'est pas le cas cette année : les dépenses budgétées ont été effectuées.

Legs

Legs perçus en 2016 par l'ACAT :

Legs HARRAULT pour un montant de	112 814,40
Legs BLANCHETIERE pour un montant de	283,79
Legs FURNESTN pour un montant de	5 000,00
Legs GRANET pour un montant de	56 439,49
Soit un montant total de :	174 537,68

Note sur le legs HARRAULT

Début 2016, l'ACAT a clot le dossier du legs consenti par Madame Harrault (dossier ouvert début 2007). L'appartement de la Celle Saint Cloud a été vendu 187 145, 56 € (solde vendeur).

Les frais engagés tout au long de la procédure (avocat, notaires, huissiers, taxes foncières, charges de l'immeuble etc.) se sont élevées à 34 308, 42 €.

Le bénéfice de l'opération s'élevait donc à 152 837,14 €.

En raison de l'ambiguïté de la formulation de Madame Harrault quant au destinataire du legs (entre ACAT et FIACAT), il avait été convenu que les fruits de ce legs serait partagé entre nos deux organisations. La répartition des 187 145, 56 € s'est donc ainsi effectuée :

- Pour la FIACAT : 76 418, 57 € (= 152 837, 14 € /2)
- Pour l'ACAT : 76 418, 57 € + 34 308, 42 € = 110 726, 99 €

A cette somme est venu s'ajouter un remboursement de charges à hauteur de 2 087,41 €.

Au final, l'ACAT aura enregistré en 2016 une somme de 112 814, 40 € au titre du legs Harrault

Legs à venir :

Les dossiers de legs actuellement en cours sont :

Legs FESSELET :	3 048 €
Legs GRANJON :	12 000 €
Legs GUILLEMAIN :	6 816 €
Legs JOUIN :	7 700 €
Legs MONNERET:	40 000 €
Legs RENÉ :	16 500 €
Legs RIVET :	7 117 €
Legs ROZIER :	1 520 €
Legs SMITH:	10 500 €
Legs TOURNEUR:	15 000 €

Bien entendu, la totalité de ces dossiers ne seront pas clos en 2017.

Fondation ACAT

En 2016 l'ACAT a financé des opérations de recherche de fonds pour la Fondation ACAT.

À ce titre, elle a reçu des remboursements de la Fondation ACAT à hauteur de 96 177,48 €.

Cette somme se décomposait en frais techniques (impressions, affranchissements...) et en frais de personnel calculés sur la base d'une estimation du temps passé par plusieurs membres du personnel de

l'ACAT ayant été amenés à travailler pour la Fondation ACAT (un des chargés de la recherche de fonds, la graphiste, la responsable de la communication et le délégué général).

Ont ainsi été remboursés :

- Frais techniques : Solde 2015 (2 116, 75 €) + Frais 2016 (77 000 €) = 79 116, 75 €
- Frais de personnel : Solde 2015 (2 060,73 €) + Frais 2016 (15 000 €) = 17 060, 73 €

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 – Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ETAT DES IMMOBILISATIONS				
	au 01/01/2016	Mouvements année 2016		au 31/12/2016
		Acquisitions	Cessions	
Logiciels	63 175,54	-	-	63 175,54
Site internet	23 676,30	-	-	23 676,30
Installation aménagement	6 228,73	-	-	6 228,73
Matériel de reprographie	62 257,88	-	-	62 257,88
Matériel informatique	35 637,84	-	-	35 637,84
Matériel audio-visuel	-	-	-	-
Matériel de bureau	12 357,01	-	-	12 357,01
Matériel pour le "Courrier"	18 435,75	-	-	18 435,75
Acompte sur immo. à venir	-	-	-	-
Total	221 769,05	-	-	221 769,05

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
	Brut	Total Amortissements	Valeur au 31/12/2016	Durée
Logiciels	63 175,54	55 488,43	7 687,11	1 à 3 ans
Site internet	23 676,30	21 703,44	1 972,86	1 à 3 ans
Installation aménagement	6 228,73	6 228,73	-	2 à 4 ans
Matériel de reprographie	62 257,88	58 329,86	3 928,02	2 à 5 ans
Matériel informatique	35 637,84	27 709,17	7 928,67	1 à 3 ans
Matériel audio-visuel	-	-	-	1 à 3 ans
Matériel de bureau	12 357,01	12 357,01	-	1 à 5 ans
Matériel pour le "Courrier"	18 435,75	15 514,11	2 921,64	1 à 5 ans
Total	221 769,05	197 330,75	24 438,30	

Mode de calcul des amortissements : selon le mode linéaire		
Logiciels	33,3 à 100 %	1 à 3 ans
Site internet	20 à 100 %	1 à 5 ans
Installation aménagement	25 à 50 %	2 à 4 ans
Matériel de reprographie	10 à 50 %	2 à 10 ans
Matériel informatique	33,3 à 100 %	1 à 3 ans
Matériel audio-visuel	33,3 à 100 %	1 à 3 ans
Matériel de bureau	20 à 100 %	1 à 5 ans
Matériel pour le "Courrier"	33,3 à 100 %	1 à 3 ans

3.2 – Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Actif immobilisé	35 210,03		35 210,03
Actif circulant	46 045,30	44 545,30	1 500,00
Total	81 255,33	44 545,30	36 710,03

Etat des créances au 31/12/2016			
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Acomptes	22 163,00		
Impôts et taxes (taxes sur salaires)	-		
Clients	1 697,60		
Créances diverses	22 184,70		
Subvention d'état	-		
Subvention Fondation ACAT	-		
Total	46 045,30		

4 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Provision pour risques et charges

ETAT DES PROVISIONS				
	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2016
Provisions pour contentieux Maroc	50 000,00		4 560,00	45 440,00
Provisions pour gros travaux				-
Provisions pour ind. départ retraite	152 103,00	22 409,00	-	174 512,00
Total	202 103,00	22 409,00	4 560,00	219 952,00

Provision pour indemnités de départ à la retraite : ce montant a été augmenté de 22 409,00 €. Il s'élève au 31 décembre 2016 à 174 512,00 €.

Ce montant est calculé en appliquant un taux de charges patronales de 50%.

L'indemnité de départ à la retraite a été calculée pour chaque salarié, suivant les stipulations de l'accord interne de l'association qui attribue :

- Pour une présence de 2 à 5 ans : 1/6 de salaire mensuel par année de présence
- Pour une présence de 6 à 9 ans : 1/5 de salaire mensuel par année de présence
- Pour une présence de 10 à 12 ans : 1/4 de salaire mensuel par année de présence
- Pour une présence de plus de 12 ans : 1/3 de salaire mensuel par année de présence (plafonné à 6 mois de salaire)

En 2014 le Comité directeur de l'ACAT a approuvé la constitution d'une provision de 50 000 € en raison des risques financiers (frais d'avocats, amendes) liés à la plainte déposée par le Maroc à l'encontre de l'ACAT, celle-ci est maintenue.

4.2 Etat des dettes

Etat des dettes au 31/12/2016			
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Intérêts courus	-		
Fournisseurs et factures non-parvenues	73 279,04		
Dons à reverser	-		
Dettes fiscales et sociales	196 620,62		
Impôts et taxes	15 859,00		
Créditeurs divers	3 000,00		
Œuvres sociales	310,76		
Total	289 069,42		

4.3 Autres postes du passif

Une subvention d'un montant de 24 320.00 € a été versée en 2016 à l'ACAT par l'ambassade de France en Mauritanie. Elle a pour objet la rédaction d'un rapport alternatif pour l'examen de la Mauritanie au Comité contre la torture des Nations Unies (CAT) en avril 2017.

5 – PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels	41,71
Produits sur exercices antérieur	1 933,40
Total	1 975,11

Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles	220,10
Charges sur exercice antérieur	8 413,94
Total	8 634,04

6 – AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen

Effectif moyen employé en 2016			
	Femmes	Hommes	Total
Cadres	4	2	6
Agents de maîtrise	1	2	3
Employés	12	5	17
Total	17	9	26
Temps plein annuel arrondi à l'unité	14	8	22

6.2 Rémunération brut des trois et cinq plus hauts salariés

Les bénévoles ne reçoivent aucune rémunération.

Les dirigeants élus de l'association ne reçoivent aucune rémunération, conformément à l'article H.5 du règlement intérieur.

Le montant total des trois plus hauts salaires pour l'année 2016 s'élèvent à 157 944.00 € (salaires bruts hors charges patronales).

Le montant total des cinq plus hauts salaires pour l'année 2016 s'élèvent à 244 416.36 € (salaires bruts hors charges patronales).

6.3 Enregistrement comptable des cotisations

Un adhérent est considéré comme « à jour de sa cotisation » pendant une durée d'un an à partir de la date de paiement de sa cotisation. Les cotisations perçues lors d'un exercice N courent sur 12 mois. Elles sont enregistrées en totalité au cours de l'exercice de leur perception.

6.4 Abandon de frais

Les dons sous forme d'« abandon de frais » ont atteint en 2016 le montant de 30 778.68 €, soit une augmentation de 35% par rapport à 2015 (année exceptionnellement basse), pour 79 personnes bénévoles ou adhérents. Ce montant est équivalent à celui de l'année 2014.

Les adhérents les plus engagés de l'ACAT sont sensibles à cette forme de don qui leur permet de soutenir leur association en ne lui faisant pas supporter les frais de leur engagement, même s'ils seraient en droit de prétendre aux remboursements auxquels ils renoncent.

6.5 Compte emplois ressources

6.5.1 Ressources

Les chiffres figurant dans la partie « ressources » sont obtenus par regroupement de divers postes figurant dans les produits de la comptabilité générale :

1. Ressources collectées auprès du public : Il s'agit de l'ensemble des dons (sauf les abandons de frais), des legs et des subventions accordées par la Fondation ACAT (200 000 €) dans la mesure où celle-ci n'a jusqu'à présent reçu que des dons provenant du public.
2. Autres fonds privés : Il s'agit, pour un total de 327.939 € du montant des cotisations (297.160 €) des adhérents ainsi que du montant des abandons de frais (30.779 €). À noter que ce montant permet de couvrir à lui seul l'essentiel des frais de fonctionnement de l'association (345.214 €)
3. Subventions : Exception faite d'une subvention de 500 € venue de la Fondation Gérard Bouriez, la seule subvention reçue par l'ACAT en 2016, pour un montant de 37.118 € provient de l'ambassade de France en Mauritanie pour contribuer à un programme de formation de défenseur des droits de l'homme mauritaniens aux spécificités de la lutte contre la torture.
4. Autres produits : toutes les autres ressources de l'association, en particulier : les abonnements à la revue *Courrier de l'ACAT*, les participations aux frais de réunion et d'expédition des documents, le remboursement des frais engagés par l'ACAT pour la Fondation ACAT et les revenus des valeurs mobilières

6.5.2 Emplois

Les chiffres figurant dans la partie « emplois » sont obtenus par regroupement de divers postes figurant dans la comptabilité analytique.

A/ Les postes de la comptabilité analytique sont ainsi obtenus :

- Tout au long de l'année :
 - ✓ Chaque dépense est enregistrée à la fois par nature (comptabilité générale) et par poste (en fonction du service ou du secteur pour lequel elle est destinée)
 - ✓ Les salaires sont répartis suivant les services auxquels appartiennent les salariés. Les salaires de ceux qui occupent un poste les amenant à intervenir dans plusieurs services sont répartis entre ces services au prorata du temps qu'ils consacrent à chacun d'eux. Le salaire du délégué général est réparti à part égale (25%) entre les 3 pôles (Actions, Vie militante, Communication) et les services généraux.
- En fin d'année :
 - ✓ Un certain nombre de dépenses ne peuvent être directement affectées à chaque service. Tout au long de l'année, elles sont inscrites dans les rubriques : « services généraux siège » et « immeuble rue Lardennois »
 - ✓ Pour l'essentiel, il s'agit de dépenses communes : loyers, électricité et entretien des bureaux ; mobiliers et fournitures de bureau ; téléphone, fax et internet ; affranchissements non tracés ; assurances ; médecine du travail...
 - ✓ Ces dépenses sont réparties entre les divers services en proportion du nombre de salariés affecté à chacun d'eux et, plus précisément, du nombre d'heures qu'ils y consacrent pour ceux qui opèrent sur plusieurs services. La répartition est identique à celle qui prévaut pour les salaires.

B/ Les montants affectés aux missions sociales de l'ACAT, tels que présentés dans le CER (Actions, mobilisation et formation des adhérents, sensibilisation du public), sont calculés en additionnant les postes se rapportant à chacune d'elles.

C/ Les frais de fonctionnement (345.214 €) sont la somme :

- D'une part des frais d'assemblée générale, de réunion des instances statutaires
- D'autre part des frais des services généraux du siège et de la comptabilité

6.5.3 Évaluation des contributions volontaires en nature

Il s'agit d'une estimation en euros de l'apport des adhérents de l'ACAT.

Cette estimation est obtenue en multipliant le nombre d'heures qu'ils consacrent à l'association par le coût horaire moyen d'un salaire à l'ACAT.

Coût horaire moyen :

Somme des salaires (brut + charges patronales) de janvier 2017 divisé par le nombre d'heures effectuées : $112.188 \text{ €} / 3\,779 = 29,69 \text{ €}$

Estimation du nombre d'heures travaillées par les bénévoles

Ce chiffre est très difficile à connaître. Le temps consacré à l'ACAT varie énormément d'un type d'adhérent à un autre. Sont ainsi différenciés :

- Les membres les plus actifs (46 500 h) : membres du Comité directeur, du Bureau exécutif, des commissions et des diverses instances régionales. Pour toutes ces personnes, il est possible de faire une estimation basée sur le nombre de réunions auxquelles ils participent, le nombre de personnes participant à chacune de ces réunions et le temps qu'ils y consacrent.
- Les bénévoles du Secrétariat national (6 000 h) : ils participent à la mise sous pli de documents, aux travaux du fichier ou encore à l'aide aux demandeurs d'asile. Le temps qu'ils y consacrent est assez bien connu.
- Les autres membres (27 300 h) : Une seule activité est prise en compte en ce qui les concerne, le fait de répondre à certains des *Appels urgents* qu'ils reçoivent. Un peu plus de 9 100 personnes relaient chaque mois un ou deux de ces Appels. Le temps de travail par Appel et par personne est estimé à $\frac{1}{4}$ heure.

Au total, l'estimation est donc de $79\,817 \text{ heures} \times 29,69 \text{ €/h} = 2\,369\,766 \text{ €}$ (pour des questions d'arrondis, le chiffre exact figurant sur le tableau du CER est de $2.369.755 \text{ €}$).